

Le 7 février 2022, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 1^{er} février 2022

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MAGALHAES, KHEBRARA, MONTET-FRANC, KARA, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON.

Procuration : Madame COLOMBO à Monsieur PEPIN.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Conventions pour l'intégration au réseau de lecture publique de deux bibliothèques locales

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 22 septembre 2016, le conseil Municipal a approuvé un conventionnement entre La médiathèque « Le Kiosque » et les bibliothèques locales, à savoir : Le Passage et la bibliothèque du Nelumbo afin de les intégrer au réseau de lecture publique.

Il a pour objectif d'offrir à l'ensemble des habitants, des services de lecture publique de qualité grâce à la mise en place d'une politique documentaire partagée.

Il indique que les conventions sont arrivées à terme et la Ville propose, à l'Assemblée Elue, de poursuivre ce partenariat. Ainsi, de nouvelles conventions, d'une durée de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2022 et renouvelables expressément une fois pour la même durée, ont été rédigées afin de définir les engagements de chaque partie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** les conventions à conclure avec le Passage et le Nelumbo afin de les intégrer au réseau de lecture publique d'Andrézieux-Bouthéon,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à les signer, ainsi que tout avenant éventuel.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 8 février 2022
Le Maire,
François DRIOL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20220208-2022-14-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/02/2022

Affichage : 08/02/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

François DRIOL